

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT**Séance du 27 septembre 2022**

Sur convocation en date du 21 septembre 2022, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 27 septembre 2022 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Étaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	LACOMBE Annick
BLANC Jean Luc	BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc
BURTIN Béatrice	JANODY Patrice	CHANEL Serge
CHATARD Kévin	ARTAUD Jean Marc	VINIERE Michel
LAUPRETRE Patrick	BILLOUD Jean-Louis	VEUILLET Philippe
BONHOURE Paola	THERMET Laure	MARION Isabelle
MOREAU DE SAINT MARTIN Claire		PERDRIX Catherine
BURDY Meryl	DAVID Magalie	

Étaient excusés :

Rodolphe JACQUEMET a donné pouvoir à Jean Luc CHEVILLARD
Sandra MERLE a donné pouvoir à Emmanuelle MERLE
Emmanuel TAPONARD a donné pouvoir à Alexis MORAND
Anja SCHUBERT a donné pouvoir à Myriam BRUNET

Étaient absents :

Clément CEREIZE et Joséphine MAZUÉ

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

SAISINE DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES (SERVICE FRANCE DOMAINE) : Tènements inclus dans le périmètre de recomposition urbaine du croisement des axes structurants Route des Greffets – Rue Prosper Convert – Rue des Anciens Combattants

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les articles L2121-13, L2122-22 et L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 fixant les seuils réglementaires de consultation des Domaines à compter du 1er janvier 2017

Suite à l'avis favorable de la Commission Droits des sols réunie le 3 août 2020, M. le Maire a décidé par arrêté municipal de déléguer son droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier de l'Ain dans le cadre de la DIA souscrite pour la vente au prix de 380 000 euros trois parcelles cadastrées AD 47 AD 49 ET AD 51 appartenant aux consorts Roux.

Par décision du Maire en date du 28 septembre 2021, le Conseil municipal a été informé du cabinet retenu pour réaliser l'étude d'aménagement du tènement de l'hypercentre situé au carrefour route des Greffets et rue Prosper Convert.

Vu les réunions COPIL du 23 février 2022 et du 9 mai 2022 en présence des propriétaires dont le scénario n° 1 a été retenu

Par délibération du Conseil municipal du 15 décembre 2020, la commune a acheté le tènement ROUX par le biais de l'établissement public foncier de l'Ain pour la somme de 355 000€ HT (frais de notaire en sus).

Propriétaire de ce tènement immobilier de 1 845 m² sur l'axe nord-ouest au cœur du village, la Commune a missionné le groupement TOPOSCOPE / FONCEO / OTEIS pour se doter d'une étude urbaine sur ce secteur en englobant 3 tènements immobiliers privés.

Dans le cadre de cette démarche, les propriétaires privés concernés ont été associés aux réunions du comité de pilotage d'une part pour la présentation du diagnostic (23 février 2022) et pour la présentation des différents scénarios d'aménagement (9 mai 2022). Puis à partir de juin 2022 M. le Maire a reçu chacun des propriétaires en présence du cabinet FONCEO CITELIANE afin d'échanger sur la valorisation des biens.

Afin de poursuivre la démarche engagée, le Commune est tenue de saisir le service des Domaines qui relève de la Direction Départementale des Finances Publiques afin qu'une estimation de la valeur vénale de chaque bien soit rendue.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- autoriser M. le Maire à saisir le service France Domaine de la DDFIP afin de connaître la valeur vénale des parcelles AD 105, 53,55, 56, 57, 59, 104, 52,54,60
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

LE MAIRE,
Bernard PERRET

